

## Assemblée nationale/Suite à la démission, du PDG, de Raymond Ndong Sima Le troisième siège du Woleu désormais vacant

O. N.  
Libreville/Gabon

Depuis jeudi, le deuxième Premier ministre du président Ali Bongo Ondimba a officialisé sa démission du Parti démocratique gabonais (PDG). Conformément à la loi, il perd son mandat de député à l'Assemblée nationale. Selon la procédure prévue par les textes, une élection partielle sera organisée pour pourvoir le siège laissé vacant par le démissionnaire.

Le bureau de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) pourrait être amené à revoir l'organisation des élections partielles (Législative et Sénatoriales) prévue pour le 08 août 2015. Et ce, pour tenir compte de la nouvelle donne imposée par la démission du Parti démocratique gabonais (PDG), depuis jeudi, du député du 3<sup>e</sup> siège du département du Woleu (Woleu-Ntem), l'ancien Premier ministre et ancien membre du Bu-



Photo : Aristide Moussavou

Le désormais ancien député du canton Kyé, Raymond Ndong Sima.

reau politique, Raymond Ndong Sima. "Au terme d'une longue réflexion, écrit l'ancien élu du canton Kyé sur sa page Facebook, j'ai pris la décision de démissionner du Parti démocratique gabonais (PDG). Je l'ai notifié, le 30 juin dernier, au secrétaire général du parti qui m'avait longuement reçu une semaine plus tôt..." D'aucuns diraient que

c'était prévisible, au regard des actes posés par l'ancien locataire de la Primature dont la démission du Bureau politique du PDG et, surtout, la publication au mois de mai dernier, d'un livre, "Quel renouveau pour le Gabon ?", qui charge violemment la gouvernance politique et économique de l'actuel régime... Cette démission aura des



Photo : Aristide Moussavou

Le président de l'Assemblée nationale, Guy Nzouba Ndama, devrait saisir la Cour constitutionnelle pour faire constater la vacance du siège.

conséquences au niveau de l'Assemblée nationale. En ce sens que la loi électorale, et la Constitution d'ailleurs, dispose qu'en cas de démission d'un député de la formation politique sous la bannière duquel il a été élu, son siège devient vacant à la date de sa démission. Il est alors procédé à une élection partielle, dans un délai de deux mois, suivant

la constatation de la vacance par la Cour constitutionnelle, saisie, dans le cas d'espèce, par le président de l'Assemblée nationale. C'est cela qui a prévalu suite à la démission de René Ndemezo'Obiang qui avait été élu député de la commune de Bitam sous la bannière du PDG. De même, toujours au titre des conséquences, Ray-

mond Ndong Sima perd son mandat de conseiller départemental du Woleu. Puisqu'il avait conduit, lors des Locales de fin 2013, la liste du parti au pouvoir. A ce niveau, on n'aura pas besoin d'une autre élection, il sera remplacé par le candidat dont le nom sur ladite liste arrive juste après celui du dernier conseiller du PDG. Dans la perspective d'une élection partielle sur ce siège laissé vacant, les jeux sont ouverts à condition de respecter les dispositions légales. Et Raymond Ndong Sima ne pourra y participer que si cette Partielle intervient quatre mois au moins après la date de sa démission du Parti démocratique gabonais, comme l'exige la loi électorale. Rappelons que lors des élections législatives de décembre 2011, Raymond Ndong Sima qui défendait les couleurs du PDG, avait deux adversaires face à lui. Il s'agit de Clément Ndong Mba du Rassemblement pour le Gabon (RPG) et Jean Ebang Mvone du Centre des libéraux réformateurs (CLR).

## Élection législative partielle à Bitam et présidentielle 2016 Le Morena déplore le nombrilisme de l'UN

J-C.A  
Libreville/Gabon

Au cours d'une récente conférence de presse, le Mouvement de redressement national (Morena), tendance Mendou Nguema, a dénoncé le fait que l'Union nationale (UN) a désigné son candidat sans chercher à se concerter avec les autres partis de l'opposition. Une décision qui pourrait l'amener à se lancer dans la course. Puis, il a abordé le sujet sur l'éventuelle candidature unique de l'opposition à la Présidentielle de 2016.

LES candidats ne se bousculent pas depuis l'annonce, par la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), de la date de l'élection législative partielle à Bitam, pour pourvoir le siège laissé vacant par René Ndemezo'Obiang. En effet, après la candidature de Patrick Karim Eyogo Edzang de l'Union nationale (UN) et celle éventuelle de Pastor Ngoua Neme (PDG), le Mouvement de redressement national (Morena), tendance Mendou Nguema, vient d'annoncer sa participation à cet important scrutin qui aura valeur de test dans cette commune du Ntem (Woleu-Ntem). C'était à l'occasion d'une

conférence de presse qu'il a animée au siège de sa formation sis à Kinguélé, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de la commune de Libreville. Auparavant, Samuel Mendou Nguema s'est insurgé contre la prolifération des candidatures observées actuellement du côté de l'opposition et de leurs alliés de la société civile. Toute chose qui ne peut permettre à ce bord de parvenir à l'alternance et faire barrage au PDG dont le candidat naturel à la présidentielle de 2016 ne peut qu'être Ali Bongo Ondimba. Alors que, selon le président du Morena, tout le monde aspire à un changement véritable. Y compris certains militants du PDG. Aussi a-t-il lancé : « Ne perdons plus de temps inutilement et préparons 2016 ». Pour Mendou Nguema les candidatures déjà déclarées ou en voie de l'être sont inopportunes. Une large concertation serait donc nécessaire afin d'aboutir à une plateforme concertée, et donc à une candidature commune de l'opposition. Et l'orateur de lancer : « Si dans le fond, il semble acquis qu'un candidat sillonne déjà le terrain et que le président de l'Observatoire national de la démocratie (OND), Dieuonné Minlama Mintogo s'est bien positionné dans le groupe de la société civile, je lance un appel au

Samuel Mendou Nguema (centre) lors de la conférence de presse.

président en exercice de l'Union des Forces de l'Alternance (UFA) et des partis politiques signataires de la déclaration du 23 mars 2015, Pierre-Claver Maganga Moussavou, à convoquer d'urgence la conférence des présidents et de se prononcer officiellement pour 2016, dans l'optique d'aboutir à une candidature unique de l'ensemble de l'opposition ». Pour nombre d'observateurs, cet appel semble en contradiction avec la présentation d'un candidat unique à l'élection du 8 août prochain à Bitam. Un positionnement que Samuel Mendou Nguema a justifié par l'attitude cavalière et nombriliste de ses amis de l'UN qui ne prennent pas le temps de consulter les autres membres de l'opposition avant d'entreprendre toute démarche d'importance. Cependant, il n'a pas exclu de revenir sur sa décision si des discussions franches sont demandées par l'UN.



Photo : JCA

### Bourses d'Etudes offertes par le Gouvernement du Japon pour l'année 2016

Le Gouvernement du Japon offre deux types de bourses d'études aux jeunes bacheliers gabonais

- Bourses d'études pour les Bacheliers
  - Bourses d'études pour les étudiants des Collèges Supérieurs de Formation Professionnelle Pratique (Specialized Training College Students)  
3 années d'études, y compris 1 année de cours intensifs de la langue japonaise, départ en avril 2016
  - Bourses d'études pour les étudiants des Collèges Supérieurs de Formation en Technologie (College of Technology Students)  
4 années d'études, y compris 1 année de cours intensifs de la langue japonaise, départ en avril 2016
- Conditions d'acceptation de dossier candidature
  - Etre de nationalité gabonaise et né(e) entre le 2 avril 1994 et le 1er avril 1999
  - Avoir obtenu le baccalauréat
  - Etre en mesure de quitter son pays pendant la période fixée par le Gouvernement du Japon
  - Avoir l'ambition d'apprendre la langue japonaise

Tout dossier de candidature incomplet et/ou mal rempli et/ou ne répondant pas aux conditions requises sera automatiquement rejeté.
- Procédure de sélection
  - Date limite de dépôt de dossier à l'Ambassade du Japon: le 30 juillet 2015
  - Réussir aux examens écrits et à l'entretien organisés par l'Ambassade du Japon à Libreville
  - Examens écrits: Début août 2015
  - Entretien: Début août 2015
  - Annonce des résultats de la présélection: fin août 2015
  - Annonce des résultats finaux pour le départ en avril 2016: entre janvier et février 2016

Pour toute information complémentaire et retrait de dossier de candidature, veuillez vous adresser au Service Culturel de l'Ambassade du Japon. Les dossiers de candidature sont également téléchargeables à partir de son site internet suivant:

[www.ga.emb-japan.go.jp/fr/culture\\_etude\\_fr.html](http://www.ga.emb-japan.go.jp/fr/culture_etude_fr.html)

Ambassade du Japon  
B.P. 2259 Libreville  
Tél. 01.73.22.97/01.73.02.35  
culture@lv.mofa.go.jp  
Heures d'ouverture : 08h00 – 12h30, 14h30 – 17h45